

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 5 septembre 2023 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Kamille Jean, adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe par intérim assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lise Anctil, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et résolu que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 07 août 2023 (Page 5684 à 5690)

3.2 - Séance extraordinaire du 16 août 2023 (Page 5691 à 5701)

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Annulation de la Résolution # 261-08-2023 (Ajustement de la variation du prix du carburant pour Les Entreprises Denis Leblanc)

4.2 - Ajustement de la variation du prix du carburant - Année 2022-2023 (Les Entreprises Denis Leblanc)

4.3 - Modification à la Résolution # 271-08-2023 (Formation Intervention d'urgence)

4.4 - Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. - Décompte progressif # 1 (Travaux de réfection - Avenue Aqueduc)

4.5 - Adjudication du contrat - Travaux d'asphaltage (Rue de l'Église et Rue du Foyer)

4.6 - Adjudication du contrat de gré à gré à l'entreprise "Pavage Jirico" pour des travaux d'asphaltage (Rue de l'OTJ et rue de la piscine)

4.7 - Party de fermeture de la saison de la ligue de balle molle – 8 Septembre 2023

4.8 - Médiathèque L'Héritage (Carte de membres - Cotisation annuelle)

4.9 - Défi vélo Pierre Daigle - 9 septembre 2023

4.10 - Engagement d'un brigadier scolaire - Année 2023-2024

274-09
2023

- 4.11 - Mandat donné à la directrice générale - Demande de soumissions pour le déneigement des cours du Complexe municipal, garage, caserne, SAQ et OTJ (Saison hivernale 2023-2024)
- 4.12 - Responsable des travaux publics - Salon affaires municipales (inscription et dépenses)
- 4.13 - Médiathèque L'Héritage - Achat de cartes "Roadblues Band" (16 septembre 2023)
- 4.14 - Entraide Pascal-Taché (Souper bénéfice annuel)
- 4.15 - Club Lions de Sainte-Perpétue (Demande pour le prêt d'un local)
- 4.16 - Matricule 4614 87 1326 (Demande d'installation - Service Aqueduc et Égoût)
- 4.17 - Mandat donné à la directrice générale (Soumission Système de télémétrie clé-en-main pour la station de pompage de l'eau potable)
- 4.18 - Mandat donné à la directrice générale (Soumission pour la patinoire)
- 4.19 - Coordinatrice à la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet (Demande d'autorisation lors d'activités communautaires)
- 4.20 - Club du Lac Clair (Demande de bonification du montant versé annuellement)
- 4.21 - Formation FQM - La gestion de crise du quotidien municipal
- 4.22 - Fabrique de Sainte-Perpétue (Demande de pavage sur le terrain)
- 4.23 - Club Viactive de Sainte-Perpétue (Demande d'aide financière)
- 4.24 - Invitation à découvrir le Chemin du Québec et la rando-communautaire
- 4.25 - Vente de biens municipaux usagés
- 4.26 - Adoption d'une résolution pour le Renouvellement du Programme de la TECQ (2024-2028) - Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 4.27 - Mandat donné "Piscines Soucy" - Inspection des Infrastructures de la piscine
- 4.28 - A titre informatif - Suivi des travaux de réfection - Avenue de l'Aqueduc

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

- 7.1 - Caméra
- 7.2 - Halloween
- 7.3 - Lumières de rue
- 7.4 - Rendez-vous citoyens

8 - FINANCES

- 8.1 - Acceptation des comptes

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 07 août 2023 (Page 5684 à 5690)

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ERRATUM AU PROCÈS-VERBAL

La conseillère Nancy Lamarre demande une correction au point 4.04 concernant la demande de commandite pour le Tournoi de golf de l'Érable. Nous aurions dû y lire que le conseiller Guy Joncas se retire de la décision.

Correction apportée au procès-verbal par la directrice générale en date du 6 septembre 2023.

**276-09
2023**

3.2 - Séance extraordinaire du 16 août 2023 (Page 5691 à 5701)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - AFFAIRES COURANTES

**277-09
2023**

4.1 - Annulation de la Résolution # 261-08-2023 (Ajustement de la variation du prix du carburant pour Les Entreprises Denis Leblanc)

Considérant que la résolution # 261-08-2023 adoptée à la séance extraordinaire du conseil tenue le 16 août 2023, accordait à l'entrepreneur en déneigement, un montant additionnel dû à la variation du prix du carburant pour la période hivernale 2022-2023 et que celle-ci n'est pas conforme à l'ajustement applicables au taux compris dans le "Recueil des tarifs de transport de neige et de glace";

EN CONSÉQUENCE

- Proposé par: la conseillère Nancy Lamarre
- Appuyé par: la conseillère Guylaine Cloutier

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'annuler la résolution # 261-08-2023 conformément aux dispositions de la Loi sur le ministère des Transports, en matière de camionnage en vrac.

**278-09
2023**

4.2 - Ajustement de la variation du prix du carburant - Année 2022-2023 (Les Entreprises Denis Leblanc)

ATTENDU QUE la résolution # 341-10-2022, adoptée à la séance extraordinaire du 27 octobre 2022, accordait à l'entrepreneur en déneigement "Les Entreprises Denis Leblanc", un ajustement de la variation du prix du carburant pour la durée de son contrat;

ATTENDU QUE la résolution # 208-07-2022 adoptée à la séance ordinaire du 4

juillet 2022 accordait au "Transporteurs en vrac de Montmagny-L'Islet" la condition suivante: "Les tarifs applicables pour le transport des matières et de matériaux en vrac étaient ceux déterminés au recueil des tarifs de camionnage en vrac du ministère des Transports du Québec";

ATTENDU QUE l'ajustement de la variation du prix du carburant pour l'année 2022-2023 est applicable aux taux compris dans le "*Recueil des tarifs de transport de neige et de glace*" et le "*Recueil des tarifs de transport de sel et de calcium*" du Ministère des Transports;

ATTENDU QUE le pourcentage d'ajustement publié doit être ajouté aux tarifs en vigueur et qu'il s'applique tant pour les transports rémunérés à l'heure que ceux rémunérés à la tonne-kilomètre;

ATTENDU QUE le prix moyen mensuel du carburant est défini par la moyenne des prix minimaux à la rampe de chargement et que ces derniers sont obtenus à partir de l'indicateur quotidien du coût d'acquisition (IQCA) du vendredi pour le carburant diesel publié chaque semaine par la Régie de l'Énergie du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Guy Joncas
- Appuyé par: la conseillère Lise Anctil

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder à l'entrepreneur en déneigement "Les Entreprises Denis Leblanc", l'ajustement de la variation du prix du carburant et ce, au montant de 8 343.90 \$ réparti comme suit:

Année 2022-2023

Montant du Contrat:	293 455 \$
Taux d'ajustement moyen:	2,84%
Période d'ajustement:	Nov. À Avril
Ajustement de la variation du prix du carburant:	8 343.90 \$

279-09
2023

4.3 - Modification à la Résolution # 271-08-2023 (Formation Intervention d'urgence)

CONSIDÉRANT QUE la formation en intervention d'urgence hors du réseau routier face aux situations d'urgence a été réorienté vers une autre formation soit: "Sauvetage hors-route (SHR) / SUMI (niveaux sensibilisation et opération)";

CONSIDÉRANT QUE cette formation est conçue pour élaborer des stratégies et des procédures, permettant de mieux réagir aux situations d'urgence auxquelles les pompiers volontaires peuvent être confrontés;

CONSIDÉRANT QUE la durée de la formation passe de 4 heures à 16 heures de cours et doit être répartie sur 2 journées consécutives;

CONSIDÉRANT QUE la tarification pour un groupe de 15 candidats est de 1 611 \$ (taxes applicables) pour 2 jours relativement à 1 350 \$ (taxes applicables) pour une journée seulement;

CONSIDÉRANT QUE des frais de déplacement, de repas et d'hébergement doivent être acquittés par la municipalité et ce, au montant de 850 \$ pour la venue d'un formateur;

CONSIDÉRANT QUE le même programme d'aide financière s'applique à cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Nancy Lamarre
- Appuyé par: la conseillère Marylou Mercier

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la formation "Sauvetage hors-route (SHR) / SUMI (niveaux sensibilisation et opération) et ce, au montant de 2 461 \$ (taxes applicables) comprenant:

- 2 jours de formation pour les pompiers volontaires;
- Frais de déplacement, de repas et d'hébergement pour le formateur.

**280-09
2023**

**4.4 - Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. - Décompte progressif # 1
(Travaux de réfection - Avenue Aqueduc)**

CONSIDÉRANT QUE le décompte progressif No 1 pour l'avancement des travaux de réfection dans l'Avenue de l'Aqueduc est dû aux "Entreprises Gilbert Cloutier Inc." dont le détail des travaux exécutés à été déposé par la firme "Tetra Tech QI Inc.";

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Guylaine Cloutier
- Appuyé par: le conseiller Guy Joncas

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer, à l'entrepreneur " Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc.", le décompte progressif No 1 et ce, au montant de 169 592.38 \$ (taxes incluses) pour l'avancement des travaux de réfection dans l'Avenue Aqueduc.

**281-09
2023**

4.5 - Adjudication du contrat - Travaux d'asphaltage (Rue de l'Église et Rue du Foyer)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage sont nécessaires dans la rue de l'Église et la rue du Foyer ayant été brisés par la circulation lors de la réparation de conduites d'égout face au Casse-Croûte Le Traiteur sur la Route 204;

CONSIDÉRANT avoir reçu deux (2) soumissions soit:

- | | |
|------------------------------------|----------------------------------|
| • Pavage Scellant Jirico Inc. | 40 505.20 \$ (taxes applicables) |
| • Pavage Réparation Francoeur Inc. | 44 779.64 \$ (taxes applicables) |

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Nancy Lamarre
- Appuyé par: la conseillère Lise Anctil

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accorder le contrat de pavage au plus bas soumissionnaire soit "Pavage Scellant Jirico Inc." et ce, au montant de 40 505.20 \$ (taxes applicables) pour des travaux de pavage dans la rue de l'Église et du Foyer.

**282-09
2023**

4.6 - Adjudication du contrat de gré à gré à l'entreprise "Pavage Jirico" pour des travaux d'asphaltage (Rue de l'OTJ et rue de la piscine)

CONSIDÉRANT QUE Pavage Jirico entreprendra des travaux d'asphaltage pour les rues de l'Église et du Foyer;

CONSIDÉRANT avoir demandé une soumission pour des travaux d'asphaltage pour les rues des Loisirs et de la Piscine;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Guy Joncas

- Appuyé par: la conseillère Guylaine Cloutier

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le contrat de gré à gré à Pavage Jirico pour des travaux d'asphaltage dans la rue des Loisirs et de la Piscine et ce, au montant de 12 776.40 \$.

**283-09
2023**

4.7 - Party de fermeture de la saison de la ligue de balle molle – 8 Septembre 2023

Considérant la fermeture des activités estivales de la balle molle et pour remercier la participation assidue des personnes tout au long de l'été, les organisateurs désirent préparer un party de fin de saison;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Lise Anctil
- Appuyé par: la conseillère Nancy Lamarre

Il est dûment résolu à la majorité des conseillers présents:

- De permettre la tenue d'un party de fin de balle-molle ayant lieu le 8 septembre sur le terrain de l'OTJ;
- De permettre la vente de boissons alcoolisées suite à la demande d'un permis de bar temporaire par les organisateurs;
- De permettre l'engagement de "DJ Brochu" pour la tenue de l'activité;
- D'accorder une aide financière et ce, au montant de **1 000.00 \$** pour la tenue de l'évènement.

Le conseiller Guy Joncas se retire de la décision.

**284-09
2023**

4.8 - Médiathèque L'Héritage (Carte de membres - Cotisation annuelle)

Considérant que la cotisation annuelle est renouvelable à la Médiathèque L'Héritage de L'Islet Sud;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Guylaine Cloutier
- Appuyé par: la conseillère Marylou Mercier

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'acquitter la cotisation annuelle et ce, au montant de 12,00 \$, à la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud.

**285-09
2023**

4.9 - Défi vélo Pierre Daigle - 9 septembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le président d'honneur, Monsieur Jean-François Labonté, invite la population à l'activité "Défi vélo Pierre Daigle" soit le 9 septembre 2023 à l'École Secondaire La Rencontre de Saint-Pamphile;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes peuvent s'inscrire aux défis suivants:

- Défi des montagnes sur un parcours de 65 km;
- Défi des rangs sur un parcours de 43 km;
- Défi des familles sur un parcours de 5 à 10 km;

CONSIDÉRANT QUE la programmation de cet activité sera publicisé sur les réseaux sociaux, le site de la municipalité et à l'entrée du complexe municipal afin que la population puisse en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Guy Joncas
- Appuyé par: la conseillère Lise Anctil

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- De mandater M. le maire ou son substitut, à représenter la municipalité de Sainte-Perpétue lors des représentations officielles, s'il y a lieu;
- D'accorder une commandite de **500.00 \$** pour cet activité;
- D'autoriser le directeur du service des incendies ou son substitut, afin d'assurer la sécurité des cyclistes, à utiliser le camion de pompiers lors de cette activité, et ce, conditionnel aux besoins des organisateurs
- D'autoriser les cyclistes à circuler sur les routes de Sainte-Perpétue

286-09
2023

4.10 - Engagement d'un brigadier scolaire - Année 2023-2024

Ce point sera reporté à une prochaine séance.

287-09
2023

4.11 - Mandat donné à la directrice générale - Demande de soumissions pour le déneigement des cours du Complexe municipal, garage, caserne, SAQ et OTJ (Saison hivernale 2023-2024)

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier, appuyé par le conseiller Gilles Chouinard et dûment résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la directrice générale à demander des soumissions à quatre (4) entrepreneurs pour le déneigement des cours et de répartir les coûts de la soumission comme suit:

- Cour avant et arrière du Complexe municipal
- Cour avant et latérale du Garage municipal, caserne de pompiers, S.A.Q.
- Cour de l'OTJ

288-09
2023

4.12 - Responsable des travaux publics - Salon affaires municipales (inscription et dépenses)

Considérant que la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) a réservé une plage horaire exclusive pour les élus-es et les employés municipaux qui désireraient visiter le Salon Affaires Municipales et ses 175 exposants;

Considérant que le responsable des travaux publics, Stéphane Morneau, a manifesté de l'intérêt à visiter les kiosques d'entreprises présents sur le site;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Gilles Chouinard
- Appuyé par: la conseillère Nancy Lamarre

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Stéphane Morneau, responsable des travaux publics ainsi que les élus manifestant un intérêt:

- À participer à l'évènement "Salon Affaires Municipales" tenue le 29 septembre 2023 de 9h à 12h au Centre des congrès de Québec;
- À inscrire celui-ci sur le formulaire prévu à cette fin;
- À rembourser les frais de déplacement et de repas.

289-09
2023

4.13 - Médiathèque L'Héritage - Achat de cartes "Roadblues Band" (16 septembre 2023)

CONSIDÉRANT QUE la Médiathèque L'Héritage de L'Islet organise une activité socioculturelle ayant comme groupe invité "Le Roadblues Band";

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera le 16 septembre dès 20 heures sur la scène "Promutuel Assurance" et que des billets sont en vente et ce, au coût de 15,00\$ pour les non-membres et de 12,00 \$ pour les membres;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Lise Anctil
- Appuyé par: la conseillère Guylaine Cloutier

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter 7 billets pour le spectacle "Le Roadblues Band" et ce, au montant total de 105.00 \$ et de procéder au tirage de ceux-ci lors de la séance tenante.

**290-09
2023**

4.14 - Entraide Pascal-Taché (Souper bénéfice annuel)

CONSIDÉRANT QUE l'Association de personnes handicapées "Entraide Pascal-Taché" est à la préparation de son "*Souper-bénéfice annuel*" et qu'il invite des représentants de la municipalité à y assister;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se déroulera le 21 octobre 2023 dès 17h30 à la *Salle La Vigie de Saint-Jean-Port-Joli*;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Nancy Lamarre
- Appuyé par: la conseillère Marylou Mercier

Il est dûment résolu à la majorité des conseillers présents, de mandater la conseillère Lise Anctil à assister à ce souper-bénéfice et ce, au montant de 60.00 \$

**291-09
2023**

4.15 - Club Lions de Sainte-Perpétue (Demande pour le prêt d'un local)

CONSIDÉRANT QUE le "Club Lions de Sainte-Perpétue" renouvelle leur demande pour le prêt d'un local afin d'y tenir leur réunion mensuelle;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Guylaine Cloutier
- Appuyé par: la conseillère Nancy Lamarre

Il est dûment résolu à l'unanimité des membres présents, de renouveler la demande du "Club Lions de Saint-Perpétue » pour le prêt d'un local et ce, sans aucun frais, pour l'année 2023-2024 afin de tenir mensuellement leur réunion par les exécutifs du Club Lions soit le Président, Lion Samuel Bernier; la Secrétaire, Lion Mélanie Poitras, le Trésorier, Lion Richard Fortier ainsi que les autres membres de l'organisme.

**292-09
2023**

4.16 - Matricule 4614 87 1326 (Demande d'installation - Service Aqueduc et Égoût)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule # 4614 87 1326 fait une demande pour l'obtention des services suivants: Entrée d'Aqueduc et d'égout à son bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Guy Joncas
- Appuyé par: la conseillère Lise Anctil

Il est dûment résolu à la majorité des membres présents, d'accepter la demande d'installation du service Aqueduc et Égout pour le matricule # 4614 87 1326 conditionnel à ce:

- Que les travaux soient effectués seulement qu'à l'été 2024;
- Que 50% des travaux soit acquittés par celui-ci;
- Que la municipalité ne peut confirmer présentement les coûts liés à l'installation, compte tenu de la fluctuation du prix des matériaux.

**293-09
2023**

4.17 - Mandat donné à la directrice générale (Soumission Système de télémétrie clé-en-main pour la station de pompage de l'eau potable)

Il est proposé par le conseiller Gilles Chouinard, appuyé par la conseillère Guylaine Cloutier et dûment résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la directrice générale à demander des soumissions pour l'installation d'un système de télémétrie clé-en-main pour le contrôle de lecture de données à distance et la gestion du système offert avec les Applications Android et Web pour la station de pompage de l'eau potable au 141 rue principale;

**294-09
2023**

4.18 - Mandat donné à la directrice générale (Soumission pour la patinoire)

CONSIDÉRANT avoir contacté le responsable de la compagnie "Permafib" afin de connaître les dispositions relatives à la conception du "Dek Hockey" et que ces travaux doivent être fait conformément au plan soumis par le responsable de "Permafib" afin que la garantie de l'entrepreneur soit respectée ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution # 267-08-2023 de la séance extraordinaire du 16 août 2023 accordait à l'entrepreneur "Robin Lord" le contrat estimée à 68 000 \$ comprenant seulement le coulage du béton, le nivelage et le polissage et n'incluait pas le montage et démontages des formes ainsi que l'installation des armatures métalliques;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit reprendre les procédures pour des travaux clé-en-main afin de respecter les recommandations de la compagnie « Permafib »;

CONSIDÉRANT QU'après plusieurs tentatives, aucun entrepreneur en menuiserie n'était disponible afin d'effectuer les travaux requis pour la base de la fondation;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Guy Joncas
- Appuyé par: la conseillère Nancy Lamarre

Il est dûment résolu à la majorité des membres présents, de mandater la directrice générale à demander à l'entrepreneur "Michel Gamache & Frères", une soumission clé-en-main pour une base de béton d'une épaisseur de 5 pouces et d'une superficie de 11 550 pieds carrés comprenant la base de la fondation et le coulage du béton.

**295-09
2023**

4.19 - Coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet (Demande d'autorisation lors d'activités communautaires)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités de consultation publique ayant pour but de mener à l'adoption d'une politique environnementale pour le territoire de la MRC, la coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, Madame Luce Bergeron, demande à la municipalité, l'autorisation d'être présente, lors d'activités communautaires à être présente,

afin d'y installer une "cabine téléphonique" qui permettra aux personnes de s'exprimer par un concept ludique soit à décrocher le combiné, d'écouter le message et de répondre à la question posée;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Marylou Mercier
- Appuyé par: la conseillère Lise Anctil

Il est dûment résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet d'installer une "cabine téléphonique" lors d'activités communautaires et ce, dans le cadre des activités de consultation publique.

**296-09
2023**

4.20 - Club du Lac Clair (Demande de bonification du montant versé annuellement)

CONSIDÉRANT QUE le Club du Lac Clair demande une bonification du montant versé annuellement pour le déneigement du chemin privé menant au Lac Clair et que celui-ci reçoit annuellement, une aide financière au montant de 5 000 \$ et ce, pour la saison estivale et la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE pour la saison hivernale 2022-2023, un montant compensatoire pour la variation du prix du carburant à été versé et ce, au montant de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Nancy Lamarre
- Appuyé par: le conseiller Gilles Chouinard

Il est dûment résolu à l'unanimité des membres présents:

- De maintenir leur décision sur la première demande du Club du Lac Clair tel qu'adopté à la séance extraordinaire du 16 août dernier par la Résolution # 258-08-2023;
-
- De ré analyser la demande de bonification du montant et ce, au printemps 2024, avec preuve des factures émises par l'entrepreneur en déneigement.

**297-09
2023**

4.21 - Formation FQM - La gestion de crise du quotidien municipal

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) annonce qu'une série de quatre (4) webinaires entièrement dédiés à la gestion de crises pouvant se présenter dans différents contextes du quotidien municipal;

CONSIDÉRANT QUE dans un monde en constante évolution, où les défis imprévisibles peuvent surgir à tout moment, il est essentiel pour les gestionnaires municipaux et les élus d'être préparés à intervenir adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE la formation comprend quatre (4) volets soit:

- Volet 1 - Gestion de crise - Introduction (Jeudi 21 septembre de 18 à 19h30)
- Volet 2 - Gestion de crise - Dans les médias sociaux (Jeudi 12 octobre de 18 à 20h00)
- Volet 3 - Gestion de crise - Situations avec les citoyens (Jeudi 2 novembre de 18 à 19h30)
- Volet 4 - Gestion de crise - En cas de catastrophe naturelle (Jeudi 14 décembre de 18 à 20h00)

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Lise Anctil
- Appuyé par: la conseillère Marylou Mercier

Il est dûment résolu à la majorité des membres présents, de permettre à la directrice générale, de s'inscrire aux formations de la FQM et ce, au montant de 400 \$.

**298-09
2023**

4.22 - Fabrique de Sainte-Perpétue (Demande de pavage sur le terrain)

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Perpétue a reçu de la part de leur assureur, des recommandations importantes concernant l'état de la chaussée et que des risques de chutes et de blessures de la clientèle et des visiteurs peuvent survenir ET que ceux-ci n'ont pas l'équipement nécessaire pour faire les travaux requis et qu'ils font appel à la municipalité pour l'exécution des travaux de pavage afin d'apporter les correctifs se situant à l'avant de l'Église et à l'entrée de la sacristie dans les délais demandés par leur assureur;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Guylaine Cloutier
- Appuyé par: la conseillère Nancy Lamarre

Il est dûment résolu à la majorité des membres présents:

- D'accepter la demande du Comité de la Fabrique de Sainte-Perpétue conditionnel à l'acceptation de la demande faite par la municipalité soit l'installation d'un prolongateur de données Wi-Fi au sommet du clocher de l'Église;
- De mandater les employés des travaux publics à effectuer le pavage à l'avant de l'Église et à l'entrée de la sacristie.
- De demander à la Fabrique, d'installer des pancartes interdisant les camions lourds à se stationner à l'avant de l'Église afin de protéger l'emplacement d'éventuels dommages.

**299-09
2023**

4.23 - Club Viactive de Sainte-Perpétue (Demande d'aide financière)

CONSIDÉRANT QUE le Club Viactive de Sainte-Perpétue travaille à améliorer et à maintenir le plus longtemps possible la santé de ses membres et que l'année dernière, 30 personnes ont pu profiter des exercices de mise en forme ainsi qu'un suivi de santé à tous les mercredis et qu'une équipe de bénévoles travaillent avec ardeur à l'organisation de ces rencontres et espère pouvoir continuer à offrir ces activités le plus longtemps possible pour le bien-être de la population vieillissante;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Guy Joncas
- Appuyé par: le conseiller Gilles Chouinard

Il est dûment résolu à l'unanimité des membres présents, d'accorder une aide financière au Club Viactive de Sainte-Perpétue, et ce, au montant de 200.00 \$ afin que ceux-ci puisse continuer à offrir ces activités de mise en forme pour le bien-être de la population vieillissante.

**300-09
2023**

4.24 - Invitation à découvrir le Chemin du Québec et la rando-communautaire

CONSIDÉRANT QUE l'organisme communautaire "Chemin du Québec" invite une personne, travaillant en lien avec le développement socio-économique et/ou touristique du secteur, à participer gratuitement à l'un des prochains "Weekend préparation-rando" pour mieux comprendre la philosophie et le

fonctionnement de la rando-communautaire et ce, selon les dates suivantes; les 2 et 3 septembre 2023; 7 et 8 octobre 2023; 4 et 5 novembre 2023.

CONSIDÉRANT QUE le "Weekend préparation-rando" habituellement offert au coût de 237 \$ est offert gratuitement et qu'il ne reste que les repas et l'hébergement à défrayer;

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Nancy Lamarre
- Appuyé par: la conseillère Marylou Mercier

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser l'offre faite par l'organisme communautaire "Chemin du Québec" n'ayant aucune personne désirant y assister.

**301-09
2023**

4.25 - Vente de biens municipaux usagés

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Perpétue désire se départir de biens ou d'équipements municipaux usagés dont les items seront mis en vente selon la formule "tel quel, sur place", c'est-à-dire que chaque bien vendu tel que vu, aux risques de l'adjudicataire et sans aucune garantie quant à la qualité, la nature, le caractère, le poids ou la taille des biens, ni quant à leur état ou à leur utilité pour un usage ou une fin quelconque;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires seront invités à se procurer un formulaire de soumission et que parmi les soumissions reçues, la municipalité s'engage à accepter la meilleure offre pour les biens municipaux usagés qui seront annoncés;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'égalité dans les propositions, un tirage à la pige sera fait par Diane Gagnon, directrice générale et Kamille Jean, greffière-trésorière adjointe par interim, parmi les soumissionnaires ayant soumis des prix égaux pour déterminer à qui revient la vente.

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: la conseillère Marylou Mercier
- Appuyé par: la conseillère Guylaine Cloutier

Il est dûment résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater la directrice générale à publier un avis public concernant la vente de biens municipaux usagés et ce, sur les réseaux sociaux, sur le site de la municipalité et aux endroits désignés pour tout avis public pour les items suivants: Camion Autocar pour pièces seulement, ponceaux de béton de différentes grosseurs et luminaires extérieures ayant été changés à l'OTJ.

**302-09
2023**

4.26 - Adoption d'une résolution pour le Renouvellement du Programme de la TECQ (2024-2028) - Négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et

qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

PROPOSÉ PAR: la conseillère Lise Anctil

APPUYÉ PAR: le conseiller Gilles Chouinard

IL EST DÛMENT RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Sainte-Perpétue demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, M. Bernard Généreux, député de la circonscription de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup, M. Mathieu Rivest, député de la Côte-du-Sud, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures de la piscine requiert une inspection afin de se réglementer sur la sécurité dans les piscines publiques (B-1.1, r. 11 - Règlement sur la sécurité dans les bains publics);

EN CONSÉQUENCE,

- Proposé par: le conseiller Guy Joncas
- Appuyé par: la conseillère Nancy Lamarre

Il est dûment résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Monsieur Stéphane Drouin, vice-président des "Piscines Soucy" et ce, au montant de 400\$ (taxes applicables) à:

- Procéder à l'inspection des infrastructures de la piscine;
- Soumettre à la Municipalité les correctifs à apporter et les coûts reliés à ces interventions.

4.28 - A titre informatif - Suivi des travaux de réfection - Avenue de l'Aqueduc

Une réunion de chantier s'est tenue le 29 août 2023 à la Salle du Conseil en présence de M. Claude Daigle et Mme Diane Gagnon, représentants de la municipalité; de Messieurs François Beaudoin, Victor Maurice et Sylvain Morin, représentants de la firme "Tetra Tech QI Inc."; de M. Raphael Bergeron, représentant des "Entreprises Gilbert Cloutier" et de M. Martin Pelletier, représentant de la firme "Laboratoires d'expertises de Rivière-du-Loup".

Malgré quelques déficiences, dont l'existence d'une ancienne conduite qui n'a pas été démantelés, les travaux de réfection dans l'Avenue de l'Aqueduc se réalisent conformément au calendrier d'exécution des travaux.

Les travaux restants à concevoir: Semaine du 4 septembre, bordure de rue; Semaine du 11 septembre, travaux d'asphaltage; Semaine du 19 septembre, fin des travaux.

Pour les demandes de gravier ou de terre, par des citoyens, ceux-ci n'ont pu être réalisés afin de permettre l'analyse et la conformité des matériaux par le laboratoire d'expertise.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

La conseillère Lise Ancil:

- Réunion pour le Hub Créatif à St-Louise avec Claude le 30 août dernier . Il y avait trois municipalité de L'Islet-Sud qui étaient présents. Prochaine rencontre aura lieu à la Médiathèque.

La conseillère Nancy Lamarre:

- Aucune réunion. Avise les citoyens que la collecte des déchets n'a pas eu lieu en raison d'un bris du camion.

Le conseiller Gilles Chouinard:

- Aucune réunion.

La conseillère Marylou Mercier:

- Réunion pour l'organisation de la fête de Noël prévue le 7 septembre avec le comité.

La conseillère Guylaine Cloutier:

- Le Transport adapté envisage l'achat d'un nouveau véhicule. Ils ont reçu une demande du CHSLD pour des sorties avec les résidents.

Le conseiller Guy Joncas:

- Party de balles prévue vendredi soir le 8 septembre.
- ORH : Ils ont engagé le directeur de Bellechasse par intérim.

Le maire, Claude Daigle:

- Aucune réunion.

6 - CORRESPONDANCE

M.T.Q.	Aide financière accordée au montant de 13 500 \$ pour les Routes 1 et 2
Stratégie nationale du logement	Fonds pour accélérer la construction de logements
Député Bernard Généreux	Accusé réception (Résolution No 201-06-2023)
Inova DT Consultant	Offre de service - Consultant en ingenierie
Potoeco.com	Offre de service - Fabricant de produits écoresponsable
EZ Bar	Offre de service - Outil professionnel pour ouverture d'un manhole
MRC de L'Islet	Résolution 9125-06-23 - Adoption Inventaire du patrimoine
MRC de L'Islet	Résolution 9169-07-23 - Plans d'actions agrotouristique
MRC de L'Islet	Résolution 9170-07-23 - Stratégie Locavore
R.I.G.D.S.L.	Lettre de remerciement - Congé de loyer
M.A.M.H.	Campagne - Lutte contre l'hébergement touristique illégal
M.A.M.H.	Nouvelles mesures pour les municipalités du Québec
Société d'habitation du Québec	Compte-rendu de la rencontre sur l'Optimisation du réseau des OHQ
Société d'habitation du Québec	Nouveau Guide d'application du Programme d'adaptation de domicile

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

7.1 - Caméra

La conseillère Marylou Mercier mentionne qu'il serait important de faire des démarches pour installer des caméras de surveillance sur le terrain des Loisirs.

7.2 - Halloween

La conseillère Marylou Mercier demande à ce qu'on prévoit bientôt l'organisation pour la fête d'Halloween. Faire une demande à Mme Catherine Chouinard pour offrir des photos comme l'année dernière et vérifier le budget disponible pour les décorations.

7.3 - Lumières de rue

La conseillère Guylaine Cloutier demande si c'est possible de relancer Hydro-Québec concernant le raccordement de lumière près de l'Abri des Appalaches, de la rue de Terrebonne Est et du rang Lafontaine.

7.4 - Rendez-vous citoyens

La conseillère Guylaine Cloutier informe les citoyens dans l'assemblée que la municipalité organise un rendez-vous citoyens le 16 septembre prochain à la Salle du Centenaire. Cet évènement est l'occasion pour les citoyens de faire connaître leurs besoins. Elle invite les gens à s'inscrire et d'en parler à leur entourage.

8 - FINANCES

8.1 - Acceptation des comptes

Proposé par la conseillère Nancy Lamarre, appuyé par la conseillère Lise Ancil et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	78 318,59\$
Comptes fournisseurs et JG	61 791,94\$

Classés en annexe

Diane Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Diane Gagnon.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 20 : 12 heures et se termine à 20 : 28 heures.

305-09 2023 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Lise Ancil, appuyé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu que la séance soit levée à 20 : 30 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Kamille Jean
Adjointe administrative et greffière-trésorière par intérim